

## REGLEMENT DU RALLYE TOURISTIQUE DES VALLEES DE MEUSE & SEMOY

**Article 1 :** le rallye touristique des Vallées de Meuse et Semoy, 1<sup>ère</sup> édition, se déroulera sur 1 journée, le dimanche 18 avril 2010.

**Article 2 :** Le nombre d'inscriptions pour ce rallye est limité à 30 véhicules (= voitures), 1 véhicule correspondant à 1 équipe.

**Article 3 :** Les frais d'inscription sont les suivants :

- 5 euros par véhicule + 2 euros par personnes
- participation gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

**Article 4 :** Ce rallye organisé par l'Office de Tourisme Communautaire des Boucles de Meuse et Semoy n'est en aucun cas une course de vitesse. Chaque candidat s'engage à respecter le code de la route.

**Article 5 :** L'Office de Tourisme des Boucles de Meuse et Semoy se dégage de toute responsabilité en cas d'infraction au code de la route d'un des participants.

**Article 6 :** Le rallye est ouvert aux équipages conformes à la législation (carte grise, permis de conduire, assurance et contrôle technique).

**Article 7 :** Les candidats s'engagent à être courtois avec les personnes rencontrées et à respecter les propriétés privées. Les organisateurs du rallye se réservent le droit de disqualifier, à tout moment, une équipe dans le cas d'une tricherie, de la dégradation d'un site ou de tout manquement à la notoriété de l'image de marque du rallye ou de son organisateur. Un numéro de portable sera inscrit sur l'enveloppe avant le départ pour informer les organisateurs en cas de problème.

**Article 8 :** Un café/croissant sera offert à partir de 8 H 15 à la salle du lavoir de Laifour. Chaque participant devra prévoir son déjeuner (repas et boisson). Nous appelons au civisme de chacun pour les déchets engendrés. Un pot de l'amitié sera offert en fin de parcours à l'Office de Tourisme Communautaire lors de la remise des récompenses.

**Article 9 :** Le départ des équipages se fera à intervalles réguliers à partir de 9 H 00.

**Article 10 :** Chaque participant devra prévoir son carburant, le parcours représentant environ 70 kms.

**Article 11 :** Les participants seront classés selon l'exactitude des réponses aux questions des 9 étapes du circuit. Des questions subsidiaires permettront de départager les ex-aequo éventuels à l'arrivée à l'Office de Tourisme.

**Article 12 :** Les équipes seront attendues à partir de 16 H 00 à la salle Jean-Baptiste Clément à Monthermé à côté de l'Office de tourisme. La remise des prix aura lieu après le dépouillement vers 17 H 00.

**Article 13 :** Toutes les personnes ayant eu connaissance du parcours et du questionnaire ne sont pas autorisées à concourir le jour du rallye. Toutes s'engagent à ne pas divulguer d'informations à ce sujet.

L'équipe déclare avoir pris connaissance du règlement du rallye et en accepte les termes.

A \_\_\_\_\_, le

Nom et signature,

Nom et prénom du conducteur :

Noms des membres de l'équipe :